



Aide au permis de conduire

1. Bénéficiaires

Haut-viennois âgés de 15 à 24 ans préparant le permis de conduire en conduite accompagnée ou méthode traditionnelle

2. Conditions d'éligibilité

- domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne
- inscription dans une auto-école de Haute-Vienne
- conditions de ressources : avoir un quotient familial mensuel (ou celui de ses parents) selon les barèmes CAF ne dépassant pas 1 000 €

Dépôt du dossier :

- conduite accompagnée :
 - o avant la réussite à l'examen pratique du permis de conduire
 - o avant le 25^{ème} anniversaire
- méthode traditionnelle :
 - o avant la date du 25^{ème} anniversaire

3. Montant et versement de l'aide

Le montant de l'aide s'élève à :

- 1) 500 € si le quotient familial est inférieur ou égal à 400 €
- 2) 250 € si le quotient familial est strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 769 €
- 3) 150 € si le quotient familial est strictement supérieur à 769 € et inférieur ou égal à 1 000 €.

Le versement de l'aide s'effectuera :

- en **2 parties** sur présentation de justificatifs et selon les modalités suivantes, pour les dossiers relevant des 1^{er} et 2^{ème} niveaux du barème des aides :

→ 1^{ère} partie : 100 € à l'obtention du code de la route

→ 2^{ème} partie : le solde à la transmission de la convocation à l'épreuve de conduite ou à la fourniture de la preuve de l'obtention du permis de conduire,

- en **un versement unique** de 150 € sur présentation du justificatif de l'obtention du code de la route, pour les dossiers relevant du 3^{ème} niveau du barème des aides.

4. Pièces à fournir :

Pièces administratives :

- ⇒ Fiche de renseignements dûment complétée,
- ⇒ Copie intégrale du livret de famille,
- ⇒ Attestation d'inscription dûment complétée par l'auto-école d'accueil,
- ⇒ Copies intégrales des 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu du foyer,
- ⇒ Relevé d'identité bancaire (RIB),
- ⇒ Attestation sur l'honneur, certifiant que le jeune n'est pas bénéficiaire d'une aide au permis de conduire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- ⇒ Justificatifs de revenus et prestations :

pour les foyers
allocataires
CAF

- attestation datant de moins de 3 mois sur laquelle figure votre quotient familial,
- s'agissant des parents d'enfants en garde alternée, avec partage des prestations familiales entre les deux parents, fournir les deux attestations de quotient familial.

pour les foyers
non allocataires

- attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est pas allocataire, sur papier libre.

DELAIS : les pièces administratives doivent être fournies dans un délai d'un an, au-delà il ne sera pas donné suite à votre dossier.

Justificatifs d'apprentissage :

- ⇒ Attestation de réussite au code dûment complétée par l'auto-école (pour le versement de la première partie de l'aide),
- ⇒ Copie de la convocation à l'examen du permis de conduire ou d'un document officiel indiquant la réussite à l'examen (pour le versement de la seconde partie de l'aide),

DELAIS : ces justificatifs sont à transmettre dans un délai maximal de :
- 6 mois à compter de la date d'examen
- 4 ans à compter de la date de dépôt du dossier.

5. Dépôt du dossier et contact :

Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
POLE DEVELOPPEMENT
Mission jeunesse – vie associative
11, rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX

Tel : 05.44.00.14.68

aidepermisdeconduire@haute-vienne.fr



Aide au permis de conduire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

➔ DONNEES PERSONNELLES DE L'APPRENANT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Née le :

Quotient familial mensuel :

(Cette partie sera complétée par le Conseil départemental.)

➔ INFORMATIONS SUR L'AUTO-ECOLE :

Auto-école :

Adresse de l'auto-école :

Téléphone de l'auto-école :

Courriel de l'auto-école :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

***Cette attestation doit être fournie en cas d'attribution d'une aide
du Conseil départemental pour bénéficiaire du second et dernier
versement de l'aide.***

Elle doit être complétée par le représentant légal si le jeune est mineur.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Né(e) le :

Atteste sur l'honneur que je / mon enfant ne bénéficie pas d'une aide financière de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le passage du permis de conduire.

Fait à, le

Signature



Attestation d'inscription

Nom de l'auto-école :

Adresse :

Nous confirmons que est inscrit(e) dans notre auto-école afin d'obtenir son permis B.

Conduite accompagnée

Méthode traditionnelle

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école



Attestation de réussite au code de la route*

(utiliser ce document ou fournir une copie de l'attestation établie par les autorités compétentes)

Nom de l'auto-école :

Adresse :

M / Melle (Nom / Prénom)

a obtenu son code de la route le

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école

* Document à transmettre dans un délai maximal de 6 mois après la réussite au code de la route.